

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 01 septembre à 19h00 et à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants: M. Jean-René Martin, M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, Mme Nathalie Dault et M. Yvan St-Amour.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mélanie Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2026-09-R6690 Ouverture de la séance ordinaire du 1 septembre 2026

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2026-09-R6691 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ORDRE DU JOUR

0.0	OUVERTURE DE LA SÉANCE
------------	-------------------------------

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 août 2026
- 0.4 Période de questions

100.	ADMINISTRATION GENERALE
-------------	--------------------------------

- 100.1 Entente de service de consultation en gestion de projets municipaux.
- 100.2 Autorisation pour correction des CAR et intérêts erronés
- 100.3 Cassandra Couture, demande de remboursement frais d'inscription natation

110.	CONSEIL MUNICIPAL
-------------	--------------------------

- 110.1 Invitation de rencontre lancé à la Ville de Maniwaki/projection et réflexion sur le projet de parc industriel de Egan-Sud
- 110.2 Demande d'appui ; Opposition à l'interdiction de nouveaux chemins, morcellements et l'interdiction de construction sur terrain enclavé.
- 110.3 Soumission garanties optionnelles/FQM assurance

130.	GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE
130.1	Présentation des dépenses payées et salaires au 31-08-2026
130.2	Présentation des dépenses à payer au 31-08-2026
200.	SECURITE PUBLIQUE
300.	VOIRIE
400.	ENVIRONNEMENT
600.	AMENAGEMENT ET URBANISME
700.	LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHEQUE
800.	CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUES
800.1	Invitation à l'inauguration Centre de service Suicide Détour
800.2	Invitation au Grand rassemblement Table de Développement Social V-G
900.	VARIA
900.1	Ajout d'une facture à payer au montant de 574.88 \$ Excavatech
1000.	PERIODE DE QUESTIONS
1100.	LEVEE DE LA SEANCE

Adoptée.

2026-09-R6692 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 août 2026

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 août 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Madame Louise Patry, présente lors de l'assemblée, soulève un questionnement sur le droit de bâtir une résidence sur sa propriété du chemin de Montcerf. Le lot concerné n'ayant pas les dimensions réglementaires requises pour un projet de résidence, elle réclame un droit acquis. Elle soulève par le fait même que plusieurs irrégularités existent sur le territoire de la municipalité en rapport à la conformité d'installations diverses.

2026-09-R6693 Entente de service de consultation en gestion de projets municipaux

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale demande l'accès à un consultant pour accompagnement dans certains dossiers et projets municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de l'offre de service en consultation de M. Jim Smith « consultant »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le Conseil accepte l'entente de services en consultation proposé par M. Jim Smith et autorise un bloc de 30 heures de service d'accompagnement pour l'année 2026 et 30 heures d'accompagnement pour l'année 2027 à venir.

Adoptée.

2026-09-R6694 Autorisation pour correction des comptes à recevoir CAR et intérêts erronés

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de l'analyse des taxes à recevoir aux états financiers 2025, il ait été suggéré par l'auditeur d'apporter des corrections et ou radiations de certains montants afin de régulariser les comptes à recevoir.

CONSIDÉRANT QU'au fil des ans, certains comptes ont cumulés des montants de taxes et d'intérêts erronés ou non pertinents pouvant s'expliquer par des erreurs de codifications ou de calculs du système informatique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par la conseillère Mme Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et que;

-Le Conseil approuve la liste des correctifs à apporter présenté par la directrice générale.

-Le Conseil autorise la directrice générale à régulariser les CAR selon les recommandations de l'auditeur.

Adoptée.

2026-09-R6695 Remboursement des frais d'inscriptions à la natation / Cassandra Couture

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par la conseillère Mme. Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité participe au remboursement partiel des frais d'inscription au cours de natation des deux enfants de Madame Cassandra Couture pour un montant de 35 \$ chacun.

Adoptée.

2026-09-R6696 Invitation a une rencontre entre la municipalité de Egan-Sud et la Ville de Maniwaki ; Vision du projet de Parc industriel de Egan-Sud

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc industriel de la municipalité de Egan-Sud suscite grandement l'intérêt de la Ville de Maniwaki.

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise en premier lieu à assurer le développement et l'entretien de la municipalité de Egan-Sud pour ses citoyens tout en sécurisant son territoire, il offre aussi l'opportunité de relancer l'industrie et l'économie local.

CONSIDÉRANT QU'il serait bénéfique pour la municipalité de partager sa vision du projet avec la Ville Maniwaki et d'explorer la possibilité d'une entraide ou partenariat dans le développement de celui-ci.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Dault, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et ;

-QUE le Conseil demande la tenue d'une première rencontre à huis clos entre les maires, les conseillers et la direction de la municipalité de Egan-Sud et de la Ville Maniwaki.

-QUE la municipalité de Egan-Sud invite la Ville de Maniwaki à tenir cette rencontre au 95 route 105, à la salle communautaire Martine Houle. Une date sera proposée selon les disponibilités de chaque participant.

-QUE la rencontre soit structurée, offrant à la Ville de Maniwaki la possibilité d'élaborer sur l'intérêt porté au projet de parc industriel de Egan-Sud. Offrant la possibilité au maire de Egan-Sud et au maire de Maniwaki d'exposer respectivement leurs objectifs, leurs visions du projet et de son apport à l'économie local. Offrant la chance à chacun des participants de s'exprimer lors de la période de questions concluant cette rencontre.

Adoptée.

2026-09-R6697 Demande d'appui ; Oppositions à l'interdiction de nouveaux chemins, morcellements et l'interdiction de construction sur terrain enclavé.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Egan-Sud estime que les dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau nuisent grandement au développement des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions limitent les possibilités de développement résidentiel, récréotouristique et économique, de même que la mise en valeur du territoire, au détriment de la vitalité et de l'attractivité des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que plusieurs dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sont inutilement restrictives et qu'elles limitent le développement résidentiel, récréotouristique, économique et la mise en valeur du territoire, sans tenir suffisamment compte des réalités et des besoins des municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal déplore les effets restrictifs des dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et demande que celles-ci soient révisées afin de permettre un développement durable, équilibré et adapté aux réalités des municipalités du territoire.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à toutes les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

Adoptée.

2026-09-R6698 Soumission pour garanties optionnelles FQM assurance

CONSIDÉRANT QUE la FQM assurance présente une soumission pour garanties optionnelles.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de l'offre de garanties.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète :

QUE le Conseil accepte l'option d'augmenter de la franchise applicable aux sections « Biens » et « Responsabilité » comme suit;

- Franchise augmentée de 1 000 \$ à 2 500 \$, section « Biens », donnant droit à une réduction de prime annuelle de 237 \$.
- Franchise augmentée de 1 000 \$ à 5 000 \$, section « Responsabilité », donnant droit à une réduction de prime annuelle de 474 \$

QUE le Conseil accepte l'option de réduire le montant de garantie de 10 000 \$ à 5 000 \$ dans la section Crime-Vol d'argent sur les lieux et hors lieux. Cette modification donnant droit à une réduction de la prime annuelle de 175 \$

QUE le Conseil accepte l'option d'augmenter la garantie sur la responsabilité civile passant de 2 000 000 \$ à 5 000 000 \$ moyennant une prime additionnelle de 385 \$ pour chaque tranche de 1 000 000 \$ supplémentaire, totalisant une prime annuelle de 1 155 \$.

QUE le Conseil refuse les autres garanties optionnelles non mentionnées à la présente résolution.

Adoptée.

2026-09-R6699 Adoption des dépenses payées et salaires au 31 août 2026

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes ont été payées :

Les dépenses payées au 31/08/2026 au montant de 6 359.57 \$
Les salaires payés au 31/08/2026 au montant de 10 611.62 \$

Adoptée.

2026-09-R6700 Adoption des dépenses à payées au 31 août 2026

Il est proposé par le conseiller Mme. Nathalie Dault, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées ; (montant incluant l'ajout de dernière minute à la liste déjà transmise de deux factures approuvées)

Les dépenses à payés au 31/08/2026 au montant de 58 530.72 \$

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Les diverses invitations par correspondance ont été présentées aux conseillers et à la conseillère.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

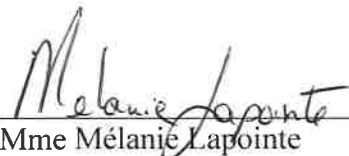
Une facture supplémentaire a été présentée en varia et révisée par les conseillers et la conseillère et ajouté au montant des dépenses a payées.

2026-09-R6701 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseillère Mme. Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19 ;45 heures.

Adoptée.


M. Neil Gagnon
Maire


Mme Mélanie Lapointe
Directrice générale
Greffière-trésorière